

Lumières des Cités

Académie de Normandie

Le programme « **Lumières des Cités** » a été lancé en 2005 sur l'Académie de Rouen. Il s'inscrit dans la logique des actions de lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances. Il a été expérimenté à partir de 2016 sur l'Académie de Caen. **Lumières des Cités** est reconduit dans l'Académie de Normandie pour la rentrée 2021-2022, constituant ainsi la 17^e promotion de ce dispositif.

La mise en place et le suivi de **Lumières des Cités** sont assurés par le Centre Régional Information Jeunesse Normandie (CRIJ) en étroite collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Normandie en charge du recrutement des jeunes lauréats.

Quels sont les partenaires de Lumières des Cités ?

- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Normandie
- Le rectorat de l'Académie de Normandie
- L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- Le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire
- Le Groupe La Poste
- La SNCF
- Virgin Radio
- Le CRIJ Normandie

La reconnaissance de cette action par le Défenseur des droits et le label européen « Tous différents, tous égaux » attestent de la pertinence de ce programme spécifique à la Normandie. **Ce dispositif permet d'aider des jeunes de milieux socio-économiques modestes, de toute la région Normandie, répondant à l'ensemble des critères de sélection.**

Afin de mettre à l'honneur les nouveaux lauréats, une cérémonie sera organisée par le CRIJ en partenariat avec la Préfecture de région et le rectorat, en présence des instances universitaires et des proviseurs **de l'Académie de Normandie, ainsi que des maires** des communes d'origine des jeunes.



Lumières des Cités

Académie de Normandie

LAURÉAT EN 2021/22



POURQUOI PAS VOUS !

www.lumieresdescites.com
www.info-jeunes-normandie.fr

contact@lumieresdescites.com

À QUI S'ADRESSE

LUMIÈRES DES CITÉS ?



Lumières des Cités s'adresse aux jeunes répondant à la totalité des critères suivants :

- **Être en classe de terminale** dans un lycée public de l'Académie de Normandie quel que soit le baccalauréat préparé (général, technologique, professionnel ou agricole).
- Être boursier-ière du secondaire. Si vous n'êtes pas boursier-ière mais si les revenus de votre famille sont très modestes, vous pouvez déposer un dossier de candidature.
- Avoir de bons résultats scolaires attestés par vos bulletins de notes et confirmés par vos professeurs et votre chef d'établissement.
- Entreprendre des études supérieures (université, classe préparatoire, DUT, BTS...) correspondant à un projet ambitieux, réfléchi et cohérent.

La candidature de jeunes faisant preuve d'un comportement citoyen sera valorisée par le jury de sélection : participation à la vie du lycée, à des associations sportives ou culturelles, à des projets de solidarités, pratiques sportives ou culturelles...

Une priorité sera accordée aux candidats résidant dans un Quartier Politique de la ville (QPV) ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Pour identifier les QPV : sig.ville.gouv.fr/

Pour repérer les ZRR : www.observeur-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques

ATTENTION : vous ne pouvez pas être lauréat-e Lumières des Cités si :

- vous poursuivez vos études en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation),
- vous êtes lauréat-e d'un autre dispositif privé (bourse, prix, fondation...),
- vous n'obtenez pas votre bac à la 1^{ère} session.

ÊTRE LAURÉAT-E LUMIÈRES DES CITÉS, ÇA APORTE QUOI ?

Devenir lauréat-e **Lumières des Cités**, c'est tout d'abord être reconnu-e pour votre investissement dans votre travail, pour l'ambition personnelle que vous manifestez et ceci parfois, en dépit de difficultés financières, sociales et/ou culturelles.

C'est également la reconnaissance de votre famille et des enseignants qui s'engagent à vos côtés.

Être lauréat-e **Lumières des Cités** vous apportera tout au long de votre 1^{ère} année d'enseignement supérieur :

- un suivi par des référents dont la mission est de vous aider en cas de problèmes ou d'interrogations personnelles (hors domaine scolaire),
- une bourse (600 € en 2020/2021),
- un accès facilité aux jobs d'été proposés par les partenaires du dispositif.

Découvrez le programme **Lumières des Cités** en consultant le site :

www.lumieresdescites.com

Des informations complémentaires ?
Adressez vos questions par mail à :

contact@lumieresdescites.com

tous différents
tous égaux
www.tousdifferentstousegoux.fr



INDUSTRIE

COMMERCE

SANTÉ

DROIT

COMMUNICATION

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Retirez votre dossier de candidature auprès du CPE ou du secrétariat des élèves de votre lycée.
- Remplissez-le et déposez-le (sans oublier les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier) au secrétariat des élèves avant le **vendredi 31 mai 2021**

Votre dossier sera alors transmis par votre Proviseur, avec l'avis de vos professeurs, au CRIJ Normandie.

Les dossiers de candidature seront examinés en juillet par un jury composé de membres de diverses origines professionnelles, privées et publiques, qui sélectionneront les dossiers suivant les critères précisés dans ce document.

Vous serez informé-e de la décision finale par courrier en juillet-août 2021.

Retrouvez des informations sur les filières d'études supérieures et les métiers en accédant au site du CRIJ Normandie (www.info-jeunes-normandie.fr) ou à celui de l'ONISEP (www.onisep.fr).

Vous pouvez également consulter des informations en vous rendant :

- au CRIJ Normandie (16 rue Neuve Saint-Jean à Caen et 84 rue Beauvoisine à Rouen),
- dans les BIJ et PIJ constituant le réseau Information Jeunesse (retrouvez toutes les coordonnées sur www.info-jeunes-normandie.fr – Rubrique « Trouver un lieu d'accueil proche de chez vous »),
- dans les différents Centres d'Information et d'Orientation (CIO) de l'Académie de Normandie (retrouvez toutes les coordonnées dans la rubrique Scolarité/Etudes sur www.ac-normandie.fr)

